







Les groupes Environnement de la CSC Charleroi et de la CSC Liège ont le plaisir de vous inviter à une Journée d'Etude sur le thème

Ondes Electromagnétiques : quelles précautions pour les travailleurs ?

Le vendredi 16 mai 2014 à L'ARSENAL, rue Bruno, 11 - 5000 NAMUR Plan d'accès en annexe

Programme

9h00 Accueil

9h30

- Quelle est la législation en matière de détection des Ondes Electromagnétiques sur les lieux de travail ?
- Quelle est la législation en matière de protection des travailleurs ?
- Le principe de précaution
- Regard critique et poids des lobbies

Avec:

Professeur André Vander Vorst, docteur en sciences appliquées (UCL) et membre du Conseil supérieur de la santé. Bertrand Vandescuren, Conseiller en Prévention Sécurité Niveau 1 et Responsable de l'unité Sécurité au CESI. Virginie Hess, InterEnvironnement Wallonie.

11h15 Pause 11h30

- Témoignages de délégués
- Discussion et débat sur le rôle de la concertation sociale

13h00 Clôture et drink

L'objectif de cette journée d'étude est de contribuer à la prise de conscience des risques existants dans les entreprises par rapport aux dangers de l'exposition aux ondes électromagnétiques, d'informer les délégués sur leurs droits et sur les moyens de protection à mettre en place.

Contacts: GIEC - Fabian LADURON: 0479/33 90 04

GEL - Dominique LINOTTE : 0473/96 99 02

Chaque jour, sur nos lieux de travail, nous `sommes exposés à des rayonnements électromagnétiques d'origine artificielle (installations électriques, GSM, wifi ...)
Cette croissance de la «pollution électromagnétique» inquiète de plus en plus les travailleurs pour leurs éventuelles conséquence sur la santé. La complexité du sujet et les informations contradictoires doivent nous rendre prudents mais également vigilants par rapport aux risques potentiels d'exposition.